

inventaire	<p>Selon <i>Le Petit Robert</i>, l'inventaire est une opération qui consiste à dénombrer et à estimer les éléments du patrimoine d'un commerçant ou d'une entreprise. L'inventaire désigne également la liste ou le relevé détaillé des marchandises d'une entreprise. Au Québec, sous l'influence de l'anglais (<i>inventory</i>), « inventaire » est souvent employé improprement pour désigner les stocks dans un magasin ou un entrepôt.</p>	
	<p style="text-align: center;"><u>Emplois fautifs</u></p> <p>Nous n'avons plus cet article en inventaire.</p> <p>Nous avons liquidé notre inventaire.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Emplois corrects</u></p> <p>Nous fermerons le magasin pendant deux jours, la semaine prochaine, pour procéder à l'inventaire.</p> <p>Il est important de tenir constamment l'inventaire à jour.</p> <p>Nous n'avons plus cet article en stock.</p> <p>Nous avons liquidé nos stocks.</p>
Sources	<p>De Villers, Marie-Éva. <i>Multidictionnaire de la langue française</i>. Éditions Québec-Amérique inc. 6^e éd. 2015</p> <p>Le français au micro</p>	
Date	<p>Décembre 2018</p>	